

**RELEVÉ DE DÉCISION DU BUREAU EXÉCUTIF DU 12 DÉCEMBRE 2020
en Go To Meeting avec décisions prises en séance dans le respect
des articles 33 et 88 du Règlement Intérieur de la FFVoile**

V1.1

Elus :

Présent.e.s : HENARD Nicolas, BACCHINI Henry, CHAURAY Marie-Pierre, FRETAY Stéphane, MIGRAINE Corinne, RUSSO Ed, SALOU Jean-Pierre,

Excusé.e.s : FONTAINE Claire

Invité.e.s :

Présent.e.s : CATHELINÉAU Jacques, DARROU Valérie, GANTER Pierre, MARLIOT Eric, MEUNIER Philippe, SOYEZ Jean-Michel, LEROY Cédric, BALA Ilango pour le point 3.13, CLERMONT Olivier pour le point 3.9, PORTE Bernard pour les points 3.11 et 5.2.

Excusé.e.s : MEZOU Laurence.

1 Introduction du Président

Information	Le Président introduit la séance en faisant un point sur les différents sujets d'actualité.
--------------------	---

2 Point licences

Information	Le Bureau Exécutif de la FFVoile prend connaissance de la délivrance des licences au 9 décembre 2020.
--------------------	---

3 Département Vie Fédérale et Activités Transverses

3.1 Approbation du relevé de décisions du BE du 06/11/20 en GTM

Décision BE-201212-01	<p>Le Bureau Exécutif de la FFVoile valide le relevé de décisions du BE du 06/11/20 en GTM.</p> <p>Publication électronique sur le site Internet de la FFVoile le 14 janvier 2021</p>
------------------------------	---

3.2 Résultat des votes électroniques du Bureau Exécutif

3.2.1 Subventions commissions féminine

Information	<p>Le Bureau Exécutif de la FFVoile a validé les actions sélectionnées par la Commission Féminine qui donneront lieu à une subvention de la part de la FFV pour un montant total de 6 700 € :</p>			
	Mtt	ST_CODE	ST_DENOMINATION	PROJET
	1000 €	26000	COMITE DEPARTEMENTAL DE LA DROME, ARDECHE	Action VRC très porteuse pour le public féminin qui implique les Clubs et mobilise le CDV
	700 €	57000	COMITE DEPT VOILE DE MOSELLE	Organisation d'un challenge - implication des clubs. Le CDV est bien dans ses missions
	600 €	80000	COMITE DEPT DE VOILE DE LA SOMME	Entraînements spécifiquement féminins. Encadrement par des bénévoles. Projet en lien avec les objectifs de développement de la pratique féminine dans la ligue
	700 €	17019	CLUB NAUTIQUE ROCHEFORTAIS	Action concrète, tendance, une offre qui séduira les publics féminins par les créneaux adaptés
	600 €	27000	COMITE DEPARTEMENTAL DE L'EURE	Actions concrètes de fidélisation par la création et la promotion d'une équipe départementale féminine
	500 €	11018	KITE GRIUSSAN BAND	Projet Kite innovant avec la réalisation de journées Girlpower. Journées conviviales ayant pour but de sensibiliser, faire adhérer au KGB et faire souscrire la licence FFVoile
	600 €	34004	C V DE MARSEILLAN	Pour une offre tendance de stage multi-pratiques. Type d'action à mettre en observation vis-à-vis de la fidélisation ou du développement
	500 €	44030	A P C C NANTES	Organisation d'une étape WLS
	500 €	50004	YACHT CLUB DE CHERBOURG	Organisation d'une étape WLS
	500 €	13020	CLUB VOILE DE MARTIGUES	Organisation d'une étape WLS
500€	9Y411	FO KON KITE - GUYANE	Achat de petites voiles de Kite pour l'initiation des féminines	
<p>Résultat : POUR à l'unanimité.</p>				

3.2.2 Fonds d'urgence Soutien ton club

Information	<p>Le Bureau Exécutif de la FFVoile valide la répartition suivante, entre les clubs ayant sollicité un soutien, des aides allouées par le CNOSF dans le cadre du fonds d'urgence :</p> <ul style="list-style-type: none"> • YACHT CLUB DU GAOU BENAT : 2000 € • YACHT CLUB DE L'ODET : 750 € <p>Résultat : POUR à l'unanimité</p>
--------------------	--

3.2.3 Information subvention structures affiliées

Information	Le Bureau Exécutif de la FFVoile valide la liste des clubs qui ont bénéficié de ces subventions et le montant des subventions perçues :				
		Structure concernée	Dénomination de l'aide	Montant	Raison d'allocation
	Pôle Habitable	Deauville YC	Aide à l'organisation	5 000 €	Soutien financier direct pour l'organisation du CF Sport Entreprise Habitable (2 au 6 septembre 20)
		SR Rochelaises	Aide à l'organisation	1 000 €	Soutien financier direct pour l'organisation du CF Open de Match Racing (7 - 11 octobre 20)
		SR Rochelaises	Aide à l'organisation	6 400 €	Soutien financier direct pour l'organisation de la LNVoile (16 - 18 octobre 20)
CV Martigues		Aide exceptionnelle	1 400 €	Développement de la pratique féminine. Aide à la mise en place du WLS Trophy (24 - 25 octobre 20)	

		Structure concernée	Dénomination de l'aide	Montant	Fonds utilisés	
	Pôle Voile Légère	Union Nautique Viviers Montélimar Pierrelat	Aide exceptionnelle	160,00 €	FFVoile	
Résultat : POUR à l'unanimité						

3.3 AG FFVoile élective

3.3.1 AG dématérialisée ou en présentiel

Décision BE-201212-02	<p>Devant la situation sanitaire incertaine pour les prochains mois en raison de l'épidémie de Covid-19, le Bureau Exécutif après une analyse in concreto de la situation constate que :</p> <ul style="list-style-type: none"> la situation sanitaire actuelle fait obstacle au rassemblement en un même lieu de près de 200 représentants venant de toute la France l'article 88 du RI de la FFVoile permet pour l'AG de délibérer à distance exceptionnellement quand la réunion physique de tout ou partie des membres de l'AG s'avère impossible. Il n'apparaît pas déraisonnable au BE de considérer que l'AG ne pourra pas s'effectuer en présentiel de manière satisfaisante y compris dans le respect (incertain) des gestes barrières <p>Cette circonstance devra être appréciée souverainement par le CA.</p> <ul style="list-style-type: none"> les lieux habituels d'organisation physique de l'AG ne sont pas ouverts aux extérieurs, ou pas disponible le ministère des sports lui-même indique la voie dématérialisée recommandée possible jusqu'au 01/04/2021 pour les AG (FAQ « AG1 » et tableau de déclinaison des mesures sanitaires pour le sport du 28/11 au 15/12). https://www.sports.gouv.fr/accueil-du-site/article/application-des-decisions-sanitaires-pour-le-sport <p>Dès lors, le Bureau Exécutif de la FFVoile valide la décision d'organiser l'AG à huis clos le 27/03/2021 sous réserve que le CA valide l'impossibilité que la réunion physique de l'AG puisse se tenir de manière satisfaisante au regard de la situation sanitaire actuelle et des prochaines semaines.</p> <p>Il décide sous cette réserve que la convocation sera adressée par mail aux futurs représentants éventuellement sous couvert des ligues concernées, étant entendu que la confirmation de cette convocation leur sera adressée par la FFVoile dès qu'elle aura connaissance de leur désignation.</p>
------------------------------	--

3.3.2 Appel à candidature pour le CA2021 - 2024

Décision BE-201212-03	Le Bureau Exécutif de la FFVoile est informé de la publication électronique de l'appel à candidature pour le CA pour la période 2021 - 2024 et confirme dans le respect de l'article
------------------------------	--

	20 du RI, le nombre de 38 postes à pourvoir au sein du Conseil d'Administration pour la mandature 2021-2024 dont 16 postes réservés aux femmes a minima. Il est rappelé que pour le BE, 40 % (a minima) des postes doivent être réservés aux femmes.
--	---

3.4 AG des ligues (dates, dérogation...)

Information et Décision BE-201212-04	Le Bureau Exécutif de la FFVoile prend connaissance des dates de tenues des AG des ligues et des demandes de dérogations (Normandie, Sud, Centre Val de Loire, AURA, Bretagne). Il confirme la proposition du Président d'accorder les dérogations aux ligues concernées.
---	--

3.5 Retour financier (exceptionnel) aux clubs en fin d'année

Décision BE-201212-05	<p>Le Bureau Exécutif prend connaissance du dispositif de soutien aux clubs (intitulé « Merci les clubs) basé sur les éléments suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Des aides proportionnées à : <ul style="list-style-type: none"> - la participation à la vie fédérale (nombre de licences) - la participation au Pacte Fédéral à travers un système simple de bonifications : Progression du développement, Engagement sportif, Participation au projet fédéral, Efforts qualitatifs et de structuration • Ne participent pas au dispositif les clubs ayant un nombre de licences net inférieur à 20. • Le calcul du soutien : 1 point par équivalent licence, des bonus supplémentaires de + 25 %, la valeur du point établi en fonction du nombre total de point • Un budget de soutien aux clubs de 300K€. <p>Le Bureau Exécutif valide le dispositif tel que présenté en BE (annexe 1), et autorise son lancement opérationnel et délègue au trésorier/DG les choix finaux à mettre en œuvre.</p>
------------------------------	--

3.6 Budget provisoire 2021

3.6.1 Le Budget provisoire 2021 selon le règlement

Décision BE-201212-06	<p>Le Bureau Exécutif de la FFVoile adopte :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le budget 2021 provisoire qui comprend un total de produits de 13 035 K€ et un total de charges de 13 025 K€, soit un résultat net prévisionnel de 10 K€ - Le budget d'investissement 2021 de 800 K€
------------------------------	--

3.6.2 Le premier retour sur la consolidation du Budget 2021 suite aux remontées des départements

Information	Le Bureau Exécutif de la FFVoile prend connaissance du premier retour sur la consolidation du Budget 2021 suite aux remontées des départements.
--------------------	---

3.7 Bilan des événements de fin d'année

Information	Le Bureau Exécutif de la FFVoile prend connaissance du bilan des événements de fin d'année.
--------------------	---

	Concernant le Top clubs 2020, le BE est informé que 61 clubs seront récompensés au final.
--	---

3.8 Action promotion Licences 2021

Information	Le Bureau Exécutif de la FFVoile prend connaissance de l'action de promotion Licences 2021 (action de parrainage).
--------------------	--

3.9 Boutique BtoC

Décision BE-201212-07	Le Bureau Exécutif de la FFVoile valide le choix du prestataire #FanAvenue pour avancer sur le projet de mise en place d'une boutique B to C fédérale. Cette décision étant soumise à la validation d'un plan financement initial par le Bureau Exécutif début 2021 intégrant des ressources humaines suffisantes pour accompagner le budget et une rentabilité suffisante pour la FFVoile sur les produits vendus au sein de la boutique.
------------------------------	--

3.10 Réorganisation du GP 09 et organigramme fédéral

Décision BE-201212-08	Le Bureau Exécutif de la FFVoile valide les modifications suivantes de l'organigramme :	
	V0.70	DESE/DCP/GP 09 et Handi/paravoile pour le Haut Niveau Non Olympique : Jean Michel SOYEZ devient en remplacement d'Ed RUSSO le sponsor du GP 09 et le responsable du Handi et paravoile pour le Haut Niveau Non Olympique (V0.70)
	V0.70	Nomination de Cédric LEROY comme invités permanents du BE (art 31 du RI)
	V0.70	Démission de Sylvie HARLE du BE/fonction Secrétaire générale. Philippe MEUNIER (SG Adjoint) devient Secrétaire Général par Intérim dans l'attente de la nomination d'un ou d'une SG

3.11 Service civique : point d'étape et orientations 2021

Information	<p>Le Bureau Exécutif de la FFVoile prend connaissance du point d'étape (constat d'un dispositif sous exploité par les clubs) mais aussi les orientations prévues pour 2021, afin de développer l'accueil de jeunes dans nos structures :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un Webinaire d'information global début janvier vers toutes les structures FFVoile - Un renforcement de l'accompagnement des structures sur les projets d'accueil de Service Civique [SC] (fiches types de mission, échanges, ...) - Une période de recrutement limitée au printemps (15 mars-15 mai) pour que les jeunes soient en activité en pleine saison et éviter les mois sans public accueillis dans les structures. - La mise en place d'une formation FFVoile des tuteurs en amont des missions <p>Une demande de rendez-vous sera par ailleurs faite avec l'Agence du SC afin de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Valider avec elle de nouvelles missions (sport santé, aide à l'accueil)
--------------------	--

	<ul style="list-style-type: none"> - Avoir un nombre de postes accru - Obtenir une possibilité de modulation du volume horaire hebdomadaire pour répondre aux contraintes de saisonnalité de l'activité voile.
--	--

3.12 Présentation site Haut Niveau

Reporté	Remis
----------------	-------

3.13 Désignation de Cédric LEROY comme invité permanent du BE

Décision BE-201212-09	En application de l'article 31 du Règlement Intérieur de la FFVoile, le Bureau Exécutif de la FFVoile désigne à l'unanimité après un vote secret, Cédric LEROY comme invité permanent du BE.
------------------------------	--

3.14 Organisation des réunions institutionnelles sans délai

Décision BE-201212-10	Suite à la démission de Sylvie Harlé en tant que Secrétaire générale/membre du BE et la nécessité de décider sans tarder de l'organisation d'une AG à Huis Clos (compétence souveraine du CA), le BE se prononce favorablement pour organiser un CA exceptionnel en GTM le 19 décembre traitant de ces deux points ainsi que d'un point d'information sur le budget provisoire 2021.
------------------------------	--

3.15 Point sur les ristournes ligues/CDVoile

Information	Dans la logique de l'opération « Merci aux clubs », il est débattu au sein du BE la possibilité d'accorder une éventuelle aide aux structures intermédiaires sur une enveloppe à déterminer. Un vote électronique du BE sera organisé d'ici la fin de l'année.
--------------------	--

3.16 Forfait licences sur les clubs en fort développement

Décision BE-201212-11	<p>Suite à l'arrêt du forfait licences club Normand (Décision BE-201106-05), le BE du 06/11/2020 avait néanmoins laissé ouverte la possibilité de mise en place d'expérimentations gagnante – gagnante sur le territoire national notamment avec des clubs à fort potentiel de développement.</p> <p>Dans ce cadre, le Directeur Général présente au BE plusieurs pistes qui pourraient notamment s'appliquer à la SRH.</p> <p>Le BE donne son accord de principe afin de permettre au Directeur Général de poursuivre l'étude de nouvelles expérimentations au niveau National, qui devra être validé par un prochain BE.</p>
------------------------------	---

4 Département Économique Social et Environnemental

4.1 Vendée Globe et Virtual Regatta

Information	Le Bureau Exécutif de la FFVoile est informé de l'opération Voile virtuelle mise en place à destination des écoles avec Virtual Regatta à l'occasion du Vendée Globe.
--------------------	---

4.2 Cosmos : bilan 2020 et adhésion 2021

Décision BE-201212-12	Le Bureau Exécutif de la FFVoile prend acte du bilan sur le dispositif « adhésion groupée » contracté au cosmos en 2020 et reconduit ce dispositif pour 2021.
------------------------------	---

5 Département Compétition et Performance

5.1 Report du Championnat de France Espoir Math Racing 2020

Décision BE-201212-13	Le Bureau Exécutif de la FFVoile valide le règlement modifié du Championnat de France Espoirs Match Racing 2020 et par la même occasion, le report dudit Championnat du 21 au 24 janvier 2021.
------------------------------	--

5.2 Enquête « animateur de club »

Information	<p>Le Bureau Exécutif de la FFVoile est informé des résultats de l'enquête sur les animateurs de club et des perspectives.</p> <p>Parmi les principaux enseignements :</p> <ul style="list-style-type: none">- la faible pénétration de ce dispositif dans les clubs : seulement 143 clubs, soit 14%- un nombre d'animateurs faible mais ils sont impliqués : 376 et un taux de réponse de 31 % à l'enquête- un dispositif réservé aux bénévoles qui a été investi par au moins 24% de salariés.- tous les âges sont concernés dans les actions menées, notamment les ados et les jeunes adultes, l'une des cibles de développement de projet fédéral- une pratique hebdomadaire gage de réussite- utilisation de flotte dédiée ou partagée prépondérante, même si le matériel reste un problème- une richesse d'actions, d'expériences menées, d'outils développés- des difficultés- des attentes<ul style="list-style-type: none">o Mise en œuvre d'échanges et de mise en réseauo Besoin d'outils de communicationo Formations spécifiques aux missions d'un animateur de club
--------------------	---

	<p>Cette enquête donne des éléments intéressants et montre tout l'intérêt de développer et valoriser ce dispositif au service de l'animation sportive dans les clubs autour de 3 piliers du projet fédéral : adhésion – accessibilité – fidélisation.</p> <p>Ce réseau d'animateurs de club doit trouver écho à ses demandes et besoins.</p> <p>Un espace d'échange a été formalisé pour leur permettre de trouver de l'information mais aussi d'échanger, partager pour co-construire l'animation sportive dans les structures fédérales. (https://claco-ffv.univ-lyon1.fr/workspaces/5215/open/tool/home#/tab/-1)</p>
--	--

5.3 Difficultés d'organisation des compétitions sur les plans d'eaux intérieures et voies navigables de France

Décision BE-201212-14	<p>Le Bureau Exécutif de la FFVoile valide la création d'un groupe de travail qui sera composé :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 2 élus du BE, co-sponsor du groupe de travail (plans d'eaux maritimes et plans d'eaux intérieures) ; - d'un cadre technique du DCP, - d'un cadre technique du DESE, - d'un cadre technique d'une ligue intérieure, - d'un président d'une ligue intérieure ; - d'un représentant du service Juridique <p>Le Bureau Exécutif nomme ou nommera prochainement un élu du BE en tant que sponsor de ce groupe de travail.</p> <p>Le sponsor aura la charge de constituer les membres de ce groupe de travail. Il devra avant nomination en informer préalablement le Bureau Exécutif.</p> <p>Le Bureau Exécutif donne mandat au groupe de travail pour échanger avec le CNOSF et les ministères concernés afin de proposer des solutions visant à simplifier et harmoniser les démarches administratives pour obtenir les autorisations de manifestations nautiques en plan d'eau intérieur et Voies Navigables de France.</p>
------------------------------	---

6 Direction Technique Nationale

6.1 Développement et animation territoriaux

Information	<p>Le Bureau Exécutif de la FFVoile est informé de l'avancement du projet concernant le développement et l'animation territoriaux.</p>
--------------------	--

6.2 Primes entraineurs 2020

Décision BE-201212-15	<p>Le Bureau Exécutif de la Fédération Française de Voile valide le principe de versement des primes à l'encadrement de l'Equipe de France (13) et de l'équipe de France Jeunes (8) telles que proposées par le DTN.</p> <p>Le Bureau exécutif de la Fédération Française de Voile mandate le trésorier, si besoin avec le concours du DTN, pour l'application de cette décision.</p>
------------------------------	---

Annexe 1 : [Action 2020 de soutien financier aux clubs](#)